



**2018/2046(BUD)**

25.6.2018

## **PROJET D'AVIS**

de la commission des affaires économiques et monétaires

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet commun de budget général de l'Union européenne pour l'exercice  
2019  
(2018/2046(BUD))

Rapporteur pour avis: Luděk Niedermayer

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission des affaires économiques et monétaires invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. demande que le budget 2019 porte avant tout sur les priorités définies dans le cadre du Semestre européen et tienne compte des principales préoccupations des citoyens de l'Union, préoccupations qui relèvent totalement ou partiellement de la compétence de l'Union et qui sont définies par exemple dans l'Eurobaromètre 2018; souligne que les questions les plus urgentes concernent tout particulièrement le domaine de la sécurité et de la défense, mais que le développement économique, la croissance et le chômage des jeunes doivent également être pris en compte;
2. souligne l'importance d'affecter des ressources suffisantes à la coordination et à la surveillance des politiques macroéconomiques, ainsi qu'à l'information et à la sensibilisation des citoyens et des parties prenantes en ce qui concerne l'avenir de l'Union économique et monétaire, y compris de l'euro;
3. souligne que le rôle des autorités européennes de surveillance (AES) est indispensable pour favoriser l'application cohérente du droit de l'Union et une meilleure coordination des autorités nationales, ainsi que pour assurer la stabilité financière, un meilleur fonctionnement des marchés financiers et la protection des consommateurs; invite la commission des budgets à affecter des ressources suffisantes aux AES;
4. souligne que le Brexit et la relocalisation de l'Autorité bancaire européenne (ABE) ne doivent pas perturber le travail de celle-ci; souligne l'importance de finaliser de toute urgence la législation correspondante afin de permettre, grâce à un délai suffisamment long, une relocalisation peu coûteuse;
5. constate que l'augmentation significative de l'état prévisionnel des AES pour 2019 est due principalement aux nouvelles missions proposées dans le réexamen des AES ainsi que dans d'autres dossiers législatifs faisant actuellement l'objet de négociations; est d'avis que des lignes budgétaires conditionnelles devraient être ajoutées afin de couvrir les coûts engendrés, dont les fonds ne seraient débloqués qu'une fois la législation adoptée; signale que ce mode de financement ne s'appliquera que jusqu'à l'adoption d'un nouveau mécanisme de financement;
6. souligne que les AES devraient sans cesse chercher à accroître leur efficacité, sans néanmoins compromettre la qualité de leur travail, en mettant l'accent sur la réévaluation permanente des méthodes de travail et sur l'utilisation efficace des ressources humaines et financières.